

REGLEMENT INTERIEUR

Le Jardin des Sons

année 2014-2015

Activité :

Le Jardin des sons est une école privée de musique dont les intervenants sont des professeurs indépendants et diplômés.

Le professeur s'engage à agir avec intégrité et conscience professionnelle afin de favoriser l'épanouissement artistique de ses élèves. Il enseigne dans le respect des valeurs d'écoute et de respect mutuel. A travers sa mission d'enseignement il assure la confiance qu'on lui confère et adhère aux valeurs éducatives du JDS.

L'enseignant se tient au courant de l'évolution des idées pédagogiques, et veille à développer constamment ses connaissances et compétences.

Inscriptions :

Un cours d'essai peut être effectué avant toute inscription.

L'inscription est annuelle et définitive. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cas d'arrêt (sauf en cas de force majeure et sur justificatif.)

Le tarif des inscriptions en cours d'année se calcule au prorata des cours restants. Les cours à la carte payés en avance ne donnent droit à un remboursement en cas de non utilisation.

Tarifs :

Les tarifs sont annuels (sauf cours à la carte). Des facilités de paiement peuvent vous être accordées : Forfait annuel mensualisé sur 10 mois ou forfait annuel au trimestre.

Tous les cours sont payables dès l'inscription, en début d'année et avant le 30 septembre. Tous les chèques doivent être déposés au moment de la validation de l'inscription, ils seront encaissés de manière différée.

Durée des cours

La durée d'un cours individuel est de 30 min.

Seuls les cours en heures bleues (sur acceptation du professeur) peuvent durer 45 min.

En cas de retard de l'élève, le cours ne pourra être décalé afin de ne pas déranger le cours des autres élèves.

Congés :

Le Jardin des sons suit le rythme du calendrier scolaire établi par le Ministère de l'éducation Nationale, soit environ 34 semaines.

Les jours fériés sont chômés pour tous. Le professeur peut vous proposer un rendez-vous afin de compenser cette absence. Cela n'est pas une obligation et laissé à la discrétion de l'intervenant.

Assiduités- Absences :

Afin de limiter les abus de comportement et dans l'intérêt des élèves nous vous conseillons une assiduité hebdomadaire. Toute absence doit être justifiée au moins 24h à l'avance. Il est laissé au libre arbitre du professeur de proposer un cours de rattrapage selon ses disponibilités, mais il n'y est pas tenu (et dans la limite de 3 absences/an). En cas d'absence injustifiée ou non excusée, aucun rattrapage ne sera proposé. Le JDS ne peut être tenu responsable pour cause de catastrophes naturelles.

Nous vous conseillons également d'éviter tout retard. Le temps de cours ne pouvant être décalé.

Responsabilité

L'école et ses professeurs ne peuvent être tenus pour responsables pour les élèves en dehors du cours.

Les enfants doivent être confiés au professeur en début de cours et repris en charge immédiatement après. Pour les cours d'éveil, les parents doivent être présents 5 min avant la fin du cours. Un espace d'attente est aménagé à cette attention.

Il appartient aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'élève seul.

Comportement :

Il est bien entendu demandé à tous d'adopter un comportement responsable et respectueux vis-à-vis des locaux, du matériel, des personnes.

Les professeurs aiment ce qu'ils font et aiment le partager avec tous dans une ambiance conviviale.

Le jardin des sons

Chant Prénatal, éveil sensoriel et musical, cours de chant et instruments

16 rue du Général de Gaulle - 97434 St Gilles les Bains

SIRET 514694009 00010 APE 8552 Z